

Brochure Technique Région Sud

SAISON 2022/2023



Gymnastique Artistique
Gymnastique Artistique

Masculine
Masculine

FORMATION DE JUGES

IMPORTANT ! Les formations doivent être réglées au moment de l'inscription.
Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou d'arrêt.

La brochure des juges édition 2022-2024 présente la réglementation générale ainsi que les conditions d'accès à la formation, de formation, d'examen et la méthode et échelle d'évaluation par niveau (1 à 4).

Le Règlement Technique GAM GAF 2022-2023 présente la réglementation à l'adresse des juges (tableau page 67)

FORMATION NIVEAU 1

Depuis la saison dernière, le Comité Régional gère l'intégralité de la formation de juges niveau 1 (*inscriptions, règlements, formations, examens*). Les convocations seront envoyées par le Comité Régional mais les formations de juges resteront dans les départements-

Nouveauté !

- Conditions d'accès à la formation :
 - Être licencié à la FFGym 2023
 - Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (14 ans)
 - S'inscrire à la formation de juge niveau 1 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)

- Inscription **avant le 8 Septembre 2022**

via le site de la FFG, rubrique « FFGYM LICENCE », « FORMATIONS » puis « GESTION DES SESSIONS »

Le juge doit obligatoirement être licencié pour pouvoir s'inscrire en formation.

- Droits d'inscription : **45 €**, Règlement à envoyer à Toulon (Chèque libellé à l'ordre du Comité Régional de Gymnastique Région Sud),
- Formations dans les départements :
 - **Weekend 1 : 15 et 16 octobre 2022**
 - **Weekend 2 : 11, 12 et 13 novembre 2022 (2 jours sur 3 en fonction des disponibilités de salles)**
- Examen :
 - **Samedi 3 décembre 2022**

FORMATION NIVEAU 2

Le Comité Régional organise une session de formation et d'examen de juges niveau 2.

- Conditions d'accès à la formation :
 - Être licencié à la FFGym 2023
 - Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (15 ans)
 - S'inscrire à la formation de juge niveau 2 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)
 - Être en possession du niveau 1 et avoir jugé au moins 2 compétitions

Possibilité de passer le niveau 1 et le niveau 2 sur la même saison sur demande auprès du responsable régional des juges

- Inscription **avant le 8 septembre 2022**

via le site de la FFG, rubrique « FFGYM LICENCE », « FORMATIONS » puis « GESTION DES SESSIONS »

Le juge doit obligatoirement être licencié pour pouvoir s'inscrire en formation.

- Droits d'inscription : **45 €**, Règlement à envoyer à Toulon (Chèque libellé à l'ordre du Comité Régional de Gymnastique Région Sud),
- Formations :
 - **Weekend 1 : 8 et 9 octobre 2022**
 - **Weekend 2 : 22 et 23 octobre 2022**
- Examen :
 - **Samedi 3 décembre 2022**

FORMATION NIVEAU 3

Le Comité Régional organise une session de formation et d'examen de juges niveau 3.

- Conditions d'accès à la formation :
 - Être licencié à la FFGym
 - Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (16 ans)
 - S'inscrire à la formation de juge niveau 3 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)
 - Être en possession du niveau 2 et avoir jugé au moins 2 compétitions

- Inscription **avant le 8 septembre 2022**

via le site de la FFG, rubrique « FFGYM LICENCE », « FORMATIONS » puis « GESTION DES SESSIONS »

Le juge doit obligatoirement être licencié pour pouvoir s'inscrire en formation.

- Droits d'inscription : **45 €**, Règlement à envoyer à Toulon (Chèque libellé à l'ordre du Comité Régional de Gymnastique Région Sud),
- Formations :
 - **Weekend 1 : 8 et 9 octobre 2022**
 - **Weekend 2 : 22 et 23 octobre 2022**
- Examen :
 - **Samedi 3 décembre 2022**

FORMATION NIVEAU 4

Le Comité Régional organise une session de formation de juges niveau 4. L'examen est organisé par l'INF (Institut National de Formation).

- Conditions d'accès à la formation :
 - Être licencié à la FFGym
 - Atteindre dans l'année l'âge exigé pour l'examen (18 ans)
 - S'inscrire à la formation de juge niveau 4 auprès de l'entité organisatrice (l'inscription en formation entraîne de fait l'inscription à l'examen)
 - Être en possession du niveau 3 et avoir jugé au moins 2 compétitions

- Inscription **avant le 8 septembre 2022**

via le site de la FFG, rubrique « FFGYM LICENCE », « FORMATIONS » puis « GESTION DES SESSIONS » et auprès de l'INF/FFG.

Le juge doit obligatoirement être licencié pour pouvoir s'inscrire en formation.

- Droits d'inscription : **45 €**, Règlement à envoyer à Toulon (Chèque libellé à l'ordre du Comité Régional de Gymnastique Région Sud),
- Droits d'inscription à l'examen à l'INF/FFG : **140 €**, Règlement à envoyer à la FFG.
- Formations :
 - **Weekend 1 : 8 et 9 octobre 2022**
 - **Weekend 2 : 22 et 23 octobre 2022**
- Examen :
 - **Le 3 et 4 décembre 2022**

COMPÉTITIONS

GENERALITES



Des quotas seront appliqués à l'issue de l'orientation de la phase départementale pour pour l'échelon Interdépartemental, de même pour l'échelon régional.

Compétition départementale OBLIGATOIRE

Pour participer aux compétitions, il y a plusieurs procédures à suivre :

- Engagement général **via l'interface EngaGym à partir du site www.ffgym.fr**
- Les confirmations d'engagements sont à réaliser **via l'interface EngaGym à partir du site www.ffgym.fr en respectant les dates de forclusion** (un mail vous sera envoyé par le Comité pour vous en informer)

Pour chaque compétition, tous les clubs GAM pourront consulter sur le site du Comité Régional :

- ✓ 15 jours avant la compétition régionale, le dossier (comprenant l'organigramme, les jurys, hôtel, restauration, plan, ...)

Les compétitions régionales sont placées sous l'autorité de l'équipe Technique Région Sud.

La brochure technique fédérale fait référence pour les règlements compétitifs généraux, les règles d'ordre vestimentaire, discipline, ...

CONTROLE DES LICENCES

Le contrôle des licences est obligatoire. Les participants (juges, entraîneurs, gymnastes) doivent présenter leur attestation de licence ou leur e-licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.

Pour les compétitions par équipes, une vérification de la composition de celles-ci est réalisée avant l'entrée en compétition, en complément du contrôle des licences.

□ REGLE POUR LES CHANGEMENTS DE COMPOSITION D'EQUIPES :

Référence : Règlement Technique FFG GAM GAF Saison 2022-2023 page 66

IMPORTANT !

Les changements de compositions d'équipes sont à faire **AVANT LE LUNDI MIDI**.

Passé ce délai, les gymnastes ne pourront pas participer à la compétition, *excepté pour raison médicale (joindre le certificat)*.

RAPPEL

- ❑ **Les FORFAITS** sont à déclarer **via l'interface EngaGym à partir du site www.ffgym.fr en respectant les dates de forclusion** : 10 jours maximum avant la compétition, passé ce délai, les droits d'engagements seront dus, excepté pour raison médicale (joindre un certificat)

- ❑ **GESTION DES ECHAUFFEMENTS :**

Le Comité Régional appliquera la réglementation Fédérale en ce qui concerne les salles d'échauffement pour les compétitions régionales. Seul un échauffement articulaire, dans une salle annexe, sera effectué au préalable.

Pour les programmes FEDERAL, l'échauffement par agrès sur le plateau de compétition sera :

- En Fédéral A, **3 minutes** pour toutes les catégories
- En Fédéral B, **3 minutes** pour toutes les catégories

Pour les programmes IMPOSES / Code FIG aménagé, l'échauffement par agrès sur le plateau de compétition sera :

- En Equipe de **5 minutes**
- En Individuel d'**1 minute par gym**

Pour les programmes sur Code FIG, l'échauffement par agrès sur le plateau de compétition sera :

- En équipe de **7 minutes**
- En Individuel d'**1 minute 20 par gym**

- **ORDRE DE PASSAGE :**

Pour les compétitions par équipes, la répartition dans les différentes subdivisions est effectuée en prenant en compte le classement vertical réalisé à l'issue des compétitions qualificatives.

Pour les compétitions individuelles, la répartition sur les différents agrès est effectuée par tirage au sort en privilégiant le regroupement par clubs.

Pour les équipes, au sein d'une subdivision, la répartition sur les différents agrès est effectuée en prenant en compte le classement vertical (l'équipe avec le meilleur total débute au sol)

Des demandes particulières peuvent être prises en compte (par exemple : regroupement de gymnastes de clubs différents mais ayant le même entraîneur) mais elles doivent être formulées avant la mise en ligne des ordres de passage auprès du gestionnaire de compétition.

- **QUOTAS :**

Les quotas de qualification pour le niveau supérieur sont établis en tenant compte des engagements sur les territoires et en permettant la représentativité de chaque Département ou Inter-Département.

Quotas de qualification (Equipes et Individuels) pour chaque échelon (ID/REG) : le 1er dans chaque catégorie puis classement vertical selon le nombre de place.

REPARTITION DES COMPETITIONS PAR CATEGORIES

→ EQUIPES « FEDERALE A » : INTER-DEPARTEMENT (11/12 Février) - REGION (15/16 Avril)

→ INDIVIDUELS : INTER-DEPARTEMENT (4/5 Mars) - REGION (8/9 Avril)

Programmes : Performance (sauf individuels régionale GAM 7-8-9-10 ans)
Fédérale A (10-11 ans / 12-13 ans / 14-16 ans / 17 ans et plus)

→ EQUIPES « PERFORMANCE » : INTER-DEPARTEMENT (11/12 Mars) - REGION (6/7 Mai)

Programmes : Performance

IMPORTANT ! Pour les équipes Régionale GAM 7-9 / 9-10 ans : un classement individuel s'effectuera au travers des équipes pour tous les gymnastes (*pas d'engagements à réaliser sauf pour les individuels purs non-inscrits en équipe*).

→ EQUIPES « FEDERALE B » : FINALE INTER-DEPARTEMENTALE (27/28 Mai)

Catégories : Fédérale B 7-10 ans sur 4 agrès
Fédérale B 9-13 ans sur 6 agrès
Fédérale B 11 ans et plus sur 6 agrès

JURY DE COMPETITION

Obligations du juge : Cf. Réglementation générale de la Brochure des juges édition 2022-2024

Absence de juge ou niveau inférieur au niveau demandé : Une amende de 305 € sera à régler avant l'entrée en compétition de l'équipe concernée, sinon celle-ci ne sera pas classée (Décision du Comité Directeur en date du 22/09/2022).

Forfait !

Lorsqu'un club qualifié, et devant présenter un juge, déclare forfait avant la date de forclusion, les clubs suivants sont susceptibles d'être sollicités.

Un club déclarant forfait après la date de forclusion, doit contacter dans les meilleurs délais le responsable des juges pour s'informer de l'obligation ou non de la présence du juge.